



Décision du Maire n°MPC_MAPA_25_020

Objet du marché : Aménagement d'un local police – Lot n°3 « Carrelage - Faïence ».

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,

Vu le projet de marché public concernant : Aménagement d'un local police – Lot n°3 « Carrelage - Faïence ».

Considérant les besoins de la collectivité en matière : Aménagement d'un local police - Lot n°3 « Carrelage - Faïence ».

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessus au(x) prestataire(s) :

BREL - 35133 LÉCOUSSE

pour un montant de :

13 000,00 € HT.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Fait à Pacé, le 12 juin 2025

Le Maire,

Hervé DEPOURZ.

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name of the Mayor.

